

Si vous êtes victime d'un cambriolage

▶ Prévenez **immédiatement** la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...)

▶ Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et les indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

▶ Déposez plainte à la brigade ou au commissariat de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

▶ Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

▶ Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE : **COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

- Pour toute carte bancaire volée : **0 892 705 705**
- Pour tout chèque volé : **0 892 683 208**
- Téléphones portables volés :
 - ▶ SFR : **10 23**
 - ▶ Orange : **0 800 100 740**
 - ▶ Bouygues Telecom : **0 800 29 10 00**



Sipra Gendarmerie 2012-2015

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



GENDARMERIE NATIONALE

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, **AYEZ LES BONS RÉFLEXES !**



La sécurité par tous
et pour tous



Protégez votre domicile

- ▶ Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- ▶ Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- ▶ Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarme ou protection électronique...). Demandez conseil à un professionnel.
- ▶ N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- ▶ Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- ▶ Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans une boîte à lettres, dans un pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



Protégez votre domicile

- ▶ Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- ▶ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- ▶ Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...
- ▶ Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- ▶ En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- ▶ Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- ▶ Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- ▶ Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- ▶ Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

En cas d'absence durable

- ▶ Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- ▶ Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- ▶ Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- ▶ Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations **«Tranquillité vacances»** organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie : des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

